



CÉRÉALES

Fiche filière

À retenir

- 1^{er} producteur et exportateur européen de céréales
- 8^e producteur mondial de céréales
- 6^e exportateur mondial de blé tendre en 2019/20

ORGANISATION

- La filière céréalière française concerne une dizaine d'espèces dont quatre grandes productions : blé tendre, maïs, orges et blé dur.
- Très organisée, elle fait intervenir trois grands types d'acteurs : les producteurs (environ 300 000 exploitations spécialisées), les collecteurs (146 coopératives, 874 négociants) et les transformateurs (dont 394 moulins ayant écrasé des grains en 2019/20).

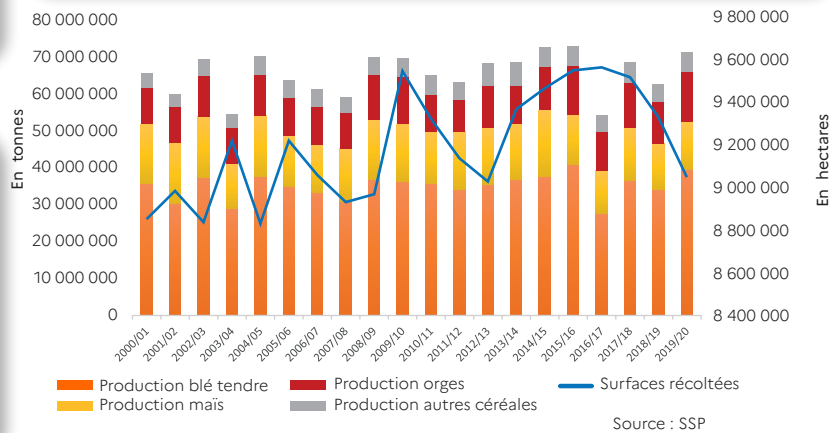
PRODUCTION

En moyenne, sur les 5 dernières campagnes (2015/16 à 2019/20) :

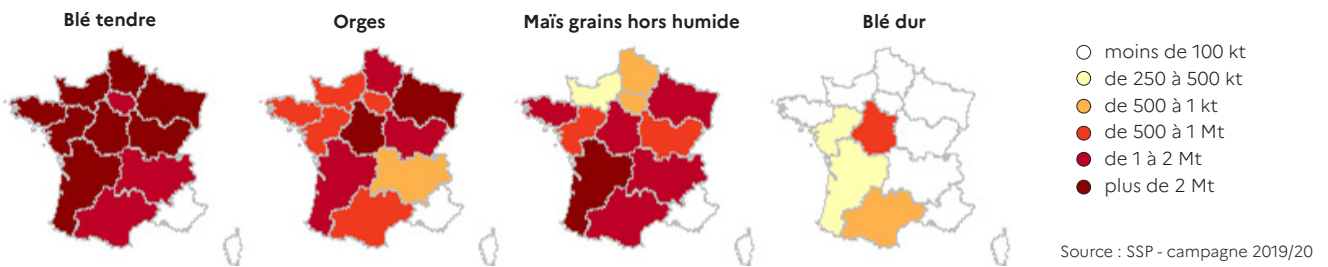
- 9,4 millions d'hectares cultivés ;
- 66 millions de tonnes (Mt) de céréales produites ;
- la production céréalière est largement dominée par le blé tendre (54 %), suivent le maïs (20 %) et les orges (18%) ;
- plus de 56 Mt de céréales sont collectées, soit 86 % de la récolte : le reste est consommé ou stocké à la ferme.

En 2019/20, la France est le premier pays producteur de céréales de l'Union européenne (hors riz) ; cette dernière est le 3^e producteur mondial de céréales derrière les États-Unis et la Chine (hors riz).

Évolution des surfaces et de la production des céréales françaises



BASSINS DE PRODUCTION



COMMERCIALISATION

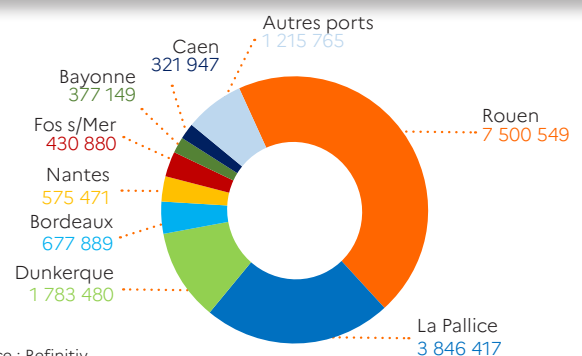
La première mise en marché des céréales françaises est réalisée par les organismes collecteurs déclarés (Art L 666-1 du Code Rural et de la pêche maritime). Ces derniers sont ainsi en charge de l'achat auprès des producteurs, du stockage et de la vente ultérieure des céréales.

PORTS FRANÇAIS

En moyenne, sur les 5 dernières campagnes (2015/16 à 2019/20) :

- 17 millions de tonnes de céréales embarquées
- Rouen est le 1^{er} port français en céréales avec 45 % des embarquements, suivi des ports de La Pallice (23 %) et Dunkerque (11 %)

Embarquements portuaires français - Moyenne quinquennale (en tonnes)





TRANSFORMATION

En moyenne, sur les 5 dernières campagnes (2015/16 à 2019/20) :

- 9,8 Mt de céréales (dont 52 % de blé tendre, 28 % de maïs et 13 % d'orges) sont utilisées par l'industrie de l'alimentation animale (FAB), ce qui en fait la première industrie utilisatrice de céréales en grains ;
- 5,4 Mt de blé tendre sont transformées en farine (soit 15 % de la production de blé tendre) ;
- la part des céréales consacrées à la production d'alcool (y compris biocarburants) s'élève à 2,1 Mt (soit plus de 3 % de la production de céréales) ;
- la malterie française utilise 1,7 Mt d'orges (soit 14 % de la production d'orges françaises) ;
- l'industrie de la semoulerie de blé dur écrase 0,6 Mt de blé (soit 34 % de la production française de blé dur) ;
- l'amidonnerie consomme environ 5 Mt de blé tendre et de maïs (soit 8 % de la production de céréales) ;
- Enfin, le secteur de la maïserie (ou semoulerie de maïs) consomme 0,3 Mt de cette céréale (2 % de la production de maïs).



CONSOMMATION

On distingue sur le marché intérieur deux principaux usages :

- Les utilisations humaines et industrielles (49 % des utilisations domestiques sur le marché en moyenne sur la période 2015/16 à 2019/20) ;
- Les utilisations fourragères.

Le blé tendre, le maïs et les orges représentent 95 % de l'ensemble des utilisations humaines et industrielles et 94 % des utilisations fourragères.

Le maïs est majoritairement transformé par les fabricants d'aliments du bétail (23 % de la production de maïs). À l'inverse le blé est principalement utilisé pour l'alimentation humaine et par l'industrie (20 % de la production de blé tendre à destination de l'alimentation humaine). Quant aux orges, elles sont principalement destinées à la fabrication de malt (14 % de la production d'orges).



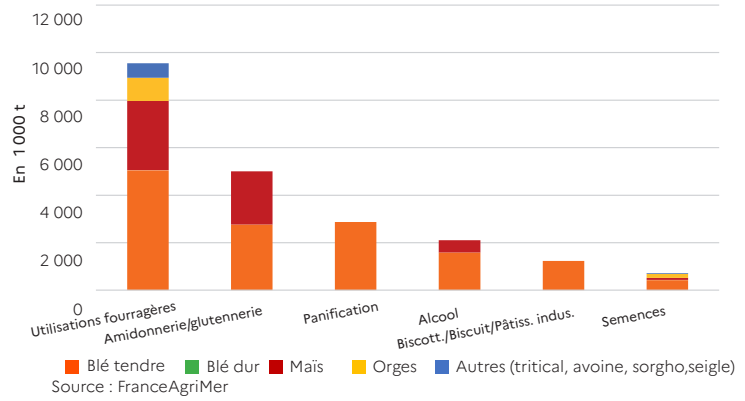
ÉCHANGES

En moyenne, au cours des 5 dernières campagnes (2015/16 à 2019/20) :

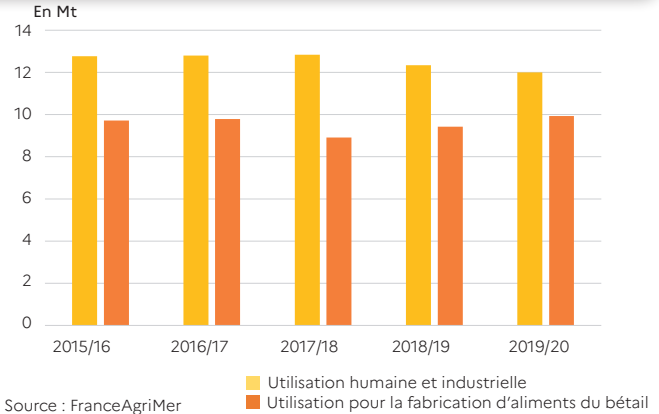
- 30,5 Mt de céréales exportées, dont 57 % de blé tendre et 22 % d'orges et 15 % de maïs ;
- l'Union européenne (UE) constitue le premier marché des ventes françaises de céréales (56 % de l'export total) ;
- 56 % du blé tendre exporté est à destination des pays tiers, principalement vers l'Algérie (45 % de l'export de blé tendre vers pays tiers) ;
- 52 % des orges sont exportées vers l'Union européenne, principalement vers le nord communautaire (Belgique : 42 % de l'export UE, Pays-Bas : 26 %). La Chine et l'Arabie saoudite, premiers acheteurs mondiaux, constituent les principaux marchés des pays tiers ;
- L'Union européenne est le principal marché du maïs français (97 % des expéditions). L'Espagne et les Pays-Bas sont les deux premiers clients avec 52 % des exportations de maïs vers l'UE.

En moyenne, au cours des 5 dernières campagnes (2015/16 à 2019/20), la France a importé 1,9 Mt de céréales (y.c. riz) : le maïs pèse pour 36 %, le riz pour 31 % et le blé tendre 24 % de ces importations.

Répartition des volumes de céréales transformées



Évolution des utilisations humaines, industrielles et fourragères



Évolution des exportations françaises de céréales



PRINCIPAUX MARCHÉS À L'EXPORT

Volumes de céréales (y.c. riz) exportés Campagne 2019/20

- < 100 kt
- de 100 à 500 kt
- de 500 kt à 1 Mt
- de 1 à 2 Mt
- de 2 à 3 Mt
- plus de 3 Mt

